



## **ASSOCIATION CESFO**

**Association loi 1901**

**Université Paris Sud  
Bâtiment 304 - 91405 Orsay cedex**

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2022**

**CESFO**  
**Association loi 1901**

---

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres de l'association CESFO,

**I. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CESFO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**II. FONDEMENT DE L'OPINION**

*Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

*Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

**III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes



auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **IV. VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

##### *Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

#### **V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

#### **VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

//

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 7 juin 2023

**Le commissaire aux comptes**

**AUDITOR CONSEIL**

**Simonetta CRINELLA**

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	8 413	8 413		
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	767 179	670 477	96 702	102 475
Installations techniques, matériels et outillages industriels	175 689	172 053	3 636	7 190
Autres immobilisations corporelles	311 015	273 071	37 944	55 242
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>Total I</b>	<b>1 262 295</b>	<b>1 124 013</b>	<b>138 282</b>	<b>164 908</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	13 082		13 082	13 599
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	32 347		32 347	32 906
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	14 204		14 204	17 534
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	175 058		175 058	146 034
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement	50 420		50 420	50 420
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 860 866		1 860 866	1 990 720
Charges constatés d'avance	1 512		1 512	1 052
<b>Total II</b>	<b>2 147 489</b>		<b>2 147 489</b>	<b>2 252 265</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>3 409 784</b>	<b>1 124 013</b>	<b>2 285 770</b>	<b>2 417 172</b>
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

## Bilan passif

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Autres fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité	1 209 897	1 351 994
Autres réserves		
Report à nouveau	157 026	157 026
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>85 765</b>	<b>-142 097</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>1 452 689</b>	<b>1 366 923</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	32 688	34 274
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>Total I</b>	<b>1 485 376</b>	<b>1 401 197</b>
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>Total II</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	941	1 681
Provisions pour charges	145 935	162 096
<b>Total III</b>	<b>146 876</b>	<b>163 777</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	131 307	131 446
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	1 750	890
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	229 644	162 925
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	245 297	510 117
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	26 951	27 890
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	18 570	18 930
<b>Total IV</b>	<b>653 518</b>	<b>852 198</b>
Ecarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>2 285 770</b>	<b>2 417 172</b>

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
<b>FONDS PROPRES</b>		

## Bilan passif

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds statutaires		
Autres fonds propres		
<b>Ecart de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité	1 209 897	1 351 994
Réserves des activités sociales et médico-sociales		
Autres réserves		
<b>Report à nouveau</b>	157 026	157 026
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales		
<b>Excédent ou Déficit hors activités sociales et médico-sociales</b>	85 765	-142 097
<b>Excédent ou Déficit des autres activités sociales et médico-sociales</b>		
<b>Excédent ou Déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</b>		
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>1 452 689</b>	<b>1 366 923</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	32 688	34 274
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>Total I</b>	<b>1 485 376</b>	<b>1 401 197</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>Total II</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	941	1 681
Provisions pour charges	145 935	162 096
<b>Total III</b>	<b>146 876</b>	<b>163 777</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	131 307	131 446
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	1 750	890
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	229 644	162 925
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	245 297	510 117
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	26 951	27 890
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	18 570	18 930
<b>Total IV</b>	<b>653 518</b>	<b>852 198</b>
Ecart de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>2 285 770</b>	<b>2 417 172</b>

## Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	50 018	50 254
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	122 400	112 133
Dont ventes de dons en nature	1 678	2 083
Ventes de prestations de services	1 296 252	1 040 206
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 116 457	1 719 603
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont Dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	132 034	114 006
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	645	4 545
<b>Total I</b>	<b>3 717 806</b>	<b>3 040 747</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation des stocks		
Autres achats et charges externes	1 394 870	1 250 033
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	48 021	37 159
Salaires et traitements	1 707 888	1 631 362
Charges sociales	464 771	231 596
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	44 835	50 355
Dotations aux provisions		802
Report en fonds dédiés		
Autres charges	6 025	1 550
<b>Total II</b>	<b>3 666 410</b>	<b>3 202 857</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>51 396</b>	<b>-162 110</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 459	714
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>1 459</b>	<b>714</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>		
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>1 459</b>	<b>714</b>



## Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>52 855</b>	<b>-161 396</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	26 471	12 446
Sur opérations en capital	7 691	8 878
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V</b>	<b>34 162</b>	<b>21 323</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	1 252	2 024
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total VI</b>	<b>1 252</b>	<b>2 024</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>32 910</b>	<b>19 299</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>3 753 427</b>	<b>3 062 784</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>3 667 662</b>	<b>3 204 881</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>85 765</b>	<b>-142 097</b>

**COMPTES ANNUELS 2022**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

✓

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CESFO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 2 285 770 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 85 765 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association CESFO est formé avec « pour objet de promouvoir et contribuer à la réalisation et à la gestion de toutes œuvres et tous projets à caractère social et culturel ». Bien vite, le CESFO diversifie ses activités : le centre de loisirs, les activités culturelles, la musique avec la création du chœur et de l'orchestre, les arts plastiques.

L'ensemble de ces activités sont réparties sous 3 secteurs :

- Restauration
- Enfance
- Culture et loisirs

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

## Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Constructions : 10 à 20 ans
- \* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 4 à 5 ans
- \* Matériel informatique : 3 à 5 ans
- \* Mobilier : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

- Engagement retraite

La convention collective de l'animation prévoit des indemnités de fin de carrière. Les engagements correspondants ont été constatés sous forme de provision sur le secteur de l'enfance.

A la date du 31 décembre 2022 le montant de la provision pour le départ à la retraite du personnel du secteur de l'enfance, charges sociales comprises, s'élève à 145 935 euros.

- l'effectif moyen de l'association au titre de l'année 2022 s'élève à 60.

- Valeurs mobilières de placement

Les plus values latentes sur les valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2022 s'élève à 5 086 euros et se décomposent de la manière suivante :

\* 5 086 euros pour le secteur restauration

- Contributions volontaires (données prévisionnel de 2022)

\* Fluides entretien et travaux (Charges Campus) : 617 169 euros

\* Salaires crédit d'état : 440 000 euros

\* Mise à disposition des locaux par l'université et le CNRS : 290 000 ( donnée de 2012)

Soit un total de 1 347 169 euros.

Les postes concernés par le bénévolat sont :

\* la présidence de l'association

\* Les président de la restauration, culture loisirs et enfance

\* La gestion administrative : Secrétaire Générale et Adjoint

\* Les trésoriers de la restauration, culture loisirs et enfance

- Les cotisations versées sont comptabilisées à l'encaissement en totalité, et proratisées si nécessaire à la clôture pour respecter le principe de séparation des exercices, au moyen des produits constatés d'avance

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 413			8 413
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 413</b>			<b>8 413</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	181 242			181 242
- Constructions sur sol d'autrui	63 695			63 695
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	510 032	12 209		522 241
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	175 689			175 689
- Installations générales, agencements aménagement divers	137 906			137 906
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	167 109	6 000		173 109
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 235 673</b>	<b>18 209</b>		<b>1 253 883</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 244 086</b>	<b>18 209</b>		<b>1 262 295</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 413			8 413
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 413</b>			<b>8 413</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	159 899			159 899
- Constructions sur sol d'autrui	63 695			63 695
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	428 900	17 982		446 882
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	168 499	3 554		172 053
- Installations générales, agencements aménagements divers	107 648	12 133		119 782
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	142 124	11 165		153 289
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 070 766</b>	<b>44 834</b>		<b>1 115 601</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 079 179</b>	<b>44 834</b>		<b>1 124 013</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 190 773 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	14 204	14 204	
Autres	175 058	175 058	
Charges constatées d'avance	1 512	1 512	
<b>Total</b>	<b>190 773</b>	<b>190 773</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Clients facture a établir	313
<b>Total</b>	<b>313</b>



## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds associatifs

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Réserves	1 351 994	-142 097			1 209 897
Dont générosité du public					
Report à nouveau	157 026				157 026
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice Dont générosité du public	-142 097	142 097	85 765		85 765
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	34 274		6 105	7 692	32 688
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>1 401 197</b>		<b>91 870</b>	<b>7 692</b>	<b>1 485 376</b>

## Notes sur le bilan

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	162 096		16 161		145 935
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	1 681		740		941
<b>Total</b>	<b>163 777</b>		<b>16 901</b>		<b>146 876</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation			16 901		
Financières					
Exceptionnelles					

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 651 768 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	131 307	33 165		98 142
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	229 644	229 644		
Dettes fiscales et sociales	245 297	245 297		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	26 951	26 951		
Produits constatés d'avance	18 570	18 570		
<b>Total</b>	<b>651 768</b>	<b>553 627</b>		<b>98 142</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	1 886			
(**) Dont envers Groupe et associés				

#### Charges à payer

	Montant
Frs, fact.non parvenues	138 245
Dettes prov.cong.a payer	75 805
Ch.soc.dette cong.a payer	31 439
<b>Total</b>	<b>245 489</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées avance	1 512		
<b>Total</b>	<b>1 512</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés avance	18 570		
<b>Total</b>	<b>18 570</b>		

## Notes sur le compte de résultat

### Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>85 765</b>
<b>Part du résultat sur gestion conventionnée</b>		
<b>Part du résultat sur gestion libre</b>		<b>85 765</b>

Décomposition du résultat de l'année par secteur :

Restaurant : 51 218,22 euros

Enfance : 18 276,23 euros

C.L.S : 16 271,01 euros



## **ASSOCIATION CESFO**

**Association loi 1901**

**Université Paris Sud  
Bâtiment 304 - 91405 Orsay cedex**

---

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Exercice clos le 31 décembre 2022**

**CESFO**  
**Association loi 1901**

---

**Rapport spécial du commissaire aux comptes  
sur les conventions réglementées**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

Aux membres de l'association CESFO,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 7 juin 2023

**Le commissaire aux comptes**

**AUDITOR CONSEIL**

**Simonetta CRINELLA**  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

